



Date de la convocation : 6 Février 2015

Séance ordinaire : séance ouverte à 20 h 35 levée à 23 h 18

L'an deux mille quinze, le treize Février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Mme Anne BRACCO, Maire.

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire,

Mmes : DUPONT Séverine, DUTHEIL Cécile, FERRU Nathalie, LE GARREC Valérie, THOMAS Sylvie,

MM : BRUERE Louis-Vincent, CLAIRON Olivier, JOUANNE Sébastien, LANGE Jean-Jacques, MORIN Laurent, SEIGNEURY Stéphane

Excusé : MM LIENARD Franck, RAGOT Vincent.

Absent : M. JOLY Didier

Invité : Mme MARCHET Corinne

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

⇒ **M CLAIRON Olivier a été élu secrétaire de séance.**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 16 Janvier 2015

⇒ **Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance du 16 Janvier 2015.**

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – S.P.A.N.C

En 2007, une étude sur l'assainissement du hameau de Moineaux avait envisagé trois solutions :

Solution ①	Solution ②	Solution ③
Refouler les eaux usées vers sa station de GAS.	Refouler les eaux usées vers la station du SIVOM Houx / Yermenonville.	Assainissement INDIVIDUEL (NON COLLECTIF).
385 000 € H.T (estimation 2007)	332 000 € H.T (estimation 2007)	Prise en charge par les habitants
Coûts de fournitures estimées entre 5 400 et 7 500 € H.T par an sur le budget à la section fonctionnement du SERVICE ASSAINISSEMENT. Taux de subvention : 20% au maximum.	Refusée par les communes de Houx et Yermenonville, car la station d'épuration gérée par le syndicat SIVOM Houx / Yermenonville n'avait pas été construite avec une capacité suffisante, et ne pouvait donc pas accepter le raccordement du hameau de Moineaux.	1/ Travaux de mise aux normes effectués par les habitants ; 2/ Possibilité par convention de prise en charge des travaux et des demandes de subvention par la commune (pouvant aller jusqu'à 60 %) pour des tiers.

⇒ **SOLUTION n° 3 retenue : assainissement non collectif.**

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée pour le hameau de Moineaux et la seule envisageable.

Rappel : les impôts locaux ne financent pas l'assainissement.

L'assainissement collectif est financé par :

- une taxe de raccordement au réseau de 3000€ (Participation à l'Assainissement Collectif - PAC) ;
- la redevance annuelle de 1,68 € TTC/m³ d'eau consommée et une taxe de 0,30€ TTC/m³ d'eau.

De plus, les travaux de raccordement au réseau (tranchées, tuyaux, ...) restent à la charge du propriétaire.

Concernant l'assainissement individuel, un diagnostic des 26 habitations avait été établi en 2012 : 22 étaient non-conformes.

Afin d'aider les habitants de Moineaux à effectuer la mise aux normes nécessaire de leur installation, et après concertation avec l'Agence du Bassin Seine Normandie – AESN, la commune peut engager une opération groupée afin d'obtenir des subventions pouvant aller jusqu'à 60 % du coût des travaux. Les habitants du hameau de Moineaux concernés par cette obligation de mise aux normes auront le choix : s'inscrire dans le programme dont le maître d'ouvrage sera la Commune de Gas (et bénéficier des subventions) ou réaliser les travaux par leurs soins (aucune subvention possible dans ce cas).

Procédure : Sur la base du *diagnostic des installations d'assainissement individuel (Etabli à partir du 1^{er} Juillet 2012)*

1. Elargir les compétences du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ;
2. Réunion publique avec les personnes concernées du hameau de MOINEAUX ;
3. Revalorisation des estimations par le bureau d'étude STGS ;
4. Aide technique avec les services de l'A.T.D ;
5. Révision du zonage : choix d'un bureau d'étude (commun aux étapes de révision du zonage et travaux), demande de subvention auprès de l'AESN ;
6. Réalisation de l'étude à la parcelle, estimation financière des travaux ;
7. Réunion publique (retour sur les étapes 3 à 6) ;
8. Enquête publique ;
9. Arrêté de définition du nouveau zonage ;
10. TRAVAUX : réalisation du projet des travaux et choix d'une entreprise, validation des projets de travaux par le SPANC, *si la commune organise l'opération*, procédure de déclaration d'intérêt général, demande de subventions auprès de l'AESN et du Conseil Général, réalisation des travaux chez les particuliers.

Les compétences du SPANC comprennent le contrôle de conception-réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants. Les compétences facultatives sont l'entretien et la réhabilitation.

Mme le maire informe qu'il est nécessaire d'élargir les compétences en matière d'assainissement non collectif ;

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ELARGIR** les compétences en matière d'assainissement non collectif uniquement pour les 22 diagnostiqués NON CONFORME :
 - **Travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à la demande des propriétaires** (la conception préalable aux travaux, la mise en conformité de l'installation d'assainissement non collectif. La Collectivité s'engage à réaliser des installations strictement conformes à la réglementation en vigueur, la mise hors service (vidange et comblement à l'exécution des travaux) des ouvrages de pré- traitement (fosse septique, séparateur à graisses ...) et traitement existants et non réutilisés car reconnus défectueux ou non conformes, l'organisation et l'exécution des travaux, la remise en état du site, la réception des travaux, demande de subvention, l'exécution de toutes tâches administratives en relation avec les travaux) ;
- **D'ELARGIR** les compétences pour l'ensemble du hameau de MOINEAUX, pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte :
 - **La commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif ;**
 - **La commune, à la demande du propriétaire, assurera l'entretien des installations d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} Juillet 2015;**
 - **La commune, à la demande du propriétaire, assurera le traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} Juillet 2015;**
- **DE PRECISER** que toutes les recettes et dépenses relatives à ces compétences **pour le compte de tiers** seront inscrites à la section de fonctionnement - chapitre 4 du **budget principal de la commune** ;
- **DE DONNER** à Mme le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

Le règlement du SPANC définira les tarifs liés à ce service.

PERSONNEL COMMUNAL

- **Contrat avenir jeune** : Le candidat pressenti a finalement décliné la proposition. Mme BRACCO indique qu'il est prévu une nouvelle cession de recrutement le 20 février prochain. Ce point est donc reporté.
- **Instauration conditions d'attributions de l'indemnité I.E.M.P** : ⇒ Le point sur l'instauration des conditions d'attributions de l'indemnité I.E.M.P est reporté au conseil du 10 avril. Le tableau des séances du CTP a changé, la prochaine se réunira le 9 Avril 2015.

ASSAINISSEMENT : Renouvellement de l'auto-surveillance des épandages des boues année 2015

Mme le maire informe son conseil de l'obligation d'avoir un prestataire pour le suivi et l'auto-surveillance des épandages des boues de la station d'épuration de GAS. Le contrat avec la SEDE Environnement, arrive à échéance. Considérant que cette entreprise a donné entière satisfaction quant à la qualité du service et que les tarifs proposés sont les mêmes qu'en 2014, Mme le maire propose de renouveler le contrat avec la SEDE Environnement pour 2015.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** l'offre technique et financière de la Société SEDE Environnement, renouvellement pour un montant de 2 503.12 € H.T soit 2 753.43 € T.T.C ;
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce marché ;
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget Assainissement à la section fonctionnement.

ECLAIRAGE PUBLIC : Amélioration des performances énergétiques, modification de la convention avec le syndicat électrique SDE

M. SEIGNEURY et Mme DUPONT signalent que l'éclairage public rue de la République s'allume plus tôt qu'auparavant. Il est indiqué que l'allumage ne se fait plus par sonde. Une visite du SDE est déjà prévue en février : il leur sera demandé de vérifier les horaires d'allumage.

Mme le maire informe son conseil que le Syndicat départemental d'énergies d'Eure et Loir –SDE a décidé de donner 10 % de subvention en sus pour le programme d'élimination des lanternes équipées de sources à vapeur de mercure. La commune de GAS peut donc bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% (au lieu de 40%).

Le montant global de ce programme a été légèrement augmenté pour permettre de remplacer 2 mats existants mais qui sont en mauvais état.

Il est nécessaire de signer une nouvelle convention de partenariat, et de consacrer à ce programme une enveloppe financière équivalente à 50 % du coût des travaux, soit 19 977€ H.T.

⇒ **Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE:**

- **D'OPTER** pour l'échéancier suivant concernant le versement de la contribution financière de la commune (les travaux seront effectués en une seule tranche en 2015) :
2015 : 6 659€ ; 2016 : 6 659€ et 2017 : 6 659€.
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets de la commune 2015-2016-2017 à la section d'investissement programme 201002 ;
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

ERDF

Mme le maire expose à son conseil que dans le cadre de l'enfouissement des lignes moyenne tension sur la commune, l'entreprise ERDF souhaite installer sur notre territoire un poste DP-hors cadre R.332-16 CU. Ces travaux, financés par ERDF, permettront de fiabiliser et sécuriser l'alimentation en électricité du village.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention avec ERDF pour l'occupation d'un terrain de 12 m² à l'intersection de la rue de l'Ecole RD 116-6 et rue de Bellou.

⇒ **Ainsi, après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions**

(Mmes FERRU N. et THOMAS S.) **DECIDENT :**

- **D'APPROUVER** la mise à disposition d'un terrain de 12 m² sur lequel sera installée une armoire « HTA type AC3M » et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité à titre de servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité rue de l'école pour un montant de 20 € ;
- **D'AUTORISER** Mme le maire à signer la convention, l'acte notarié et toutes pièces afférentes pour la mise en œuvre de cette délibération.

Association « GRANDIR A GAS »

Ouverture d'une Section « ADOS »

Mme le maire donne la parole à Mme DUPONT.

L'association Grandir à Gas ouvre tous les samedis à partir du 14/03 un local, (la petite salle polyvalente) en convention avec la mairie, de 15h à 18h pour les ados. L'idée est de se retrouver autour d'un babyfoot, de jeux de société, de bandes dessinées et de partager un moment convivial. Les jeunes seront encadrés par deux adultes bénévoles.

Pour pouvoir y venir, il faut être Gassien et au moins collégien, les formulaires d'inscription sont disponibles à la mairie ou sur demande à l'adresse mail ci jointe : section.ado.gas@gmail.com. Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'équipe de bénévoles, contactez-nous également à l'adresse mail ci-dessus.

Salle Polyvalente : Mise à disposition de la salle

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention précaire favorisant le bon fonctionnement et l'utilisation de ce bâtiment communal en respectant l'égalité de traitement entre les usagers se trouvant dans des situations comparables,

Madame DUPONT Séverine, ayant un intérêt dans cette association, se retire du vote ;

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'approuver la mise à disposition gratuite de la petite salle pour une durée de 3 ans à compter du 14 Mars 2015 en faveur de l'association « GRANDIR A GAS » dans le cadre de la Section Ados

⇒ **Samedi uniquement période scolaire entre 14 h 00 et 19 h 00 ;**

- **PRECISE** que l'occupation des locaux ne sera autorisée qu'après signature d'une convention d'occupation ;
- **INDIQUE** que l'autorisation de mise à disposition est toujours prise à titre précaire : même en cas de convention d'occupation, la collectivité conserve la possibilité de mettre fin prématurément à cette autorisation ;
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

MAISON DE LA BEAUCE opération « découvre un village en Beauce » adhésion

Mme le maire fait lecture du courrier émanant de la maison de la Beauce proposant l'adhésion de la commune (pour 110€/an) pour profiter de l'opération « Découvrez un village en Beauce ».

L'objectif de cette opération est de faire découvrir le territoire Beauceron, ses richesses patrimoniales, économiques et humaines afin d'en diffuser une image valorisante auprès du public.

Au vu du manque de mise en valeur à ce jour des éléments patrimoniaux du village, et considérant la charge de travail supplémentaire et le coût que cette opération entraînerait, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un AVIS DEFAVORABLE et de ne pas adhérer.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015 : constitution du bureau

Les élections départementales auront lieu le 22 et le 29 mars 2015.

Bureau du 22 mars :

Présidente : Mme BRACCO

Secrétaire : Mme MARCHET

Assesseurs : M. SEIGNEURY, M. MORIN, Mme DUTHEIL.

Bureau du 29 mars :

Présidente : Mme BRACCO

Secrétaire : Mme MARCHET

Assesseurs : M. BRUERE, M. SEIGNEURY, M. MORIN.

Questions et informations diverses :

- ♦ Mme DUTHEIL demande s'il serait possible d'installer une barrière ou un obstacle sur le **parking de l'école** au niveau du poste électrique et du SIVOS pour éviter que des voitures obstruent le passage. En effet, les piétons et surtout les poussettes ne peuvent plus circuler librement et doivent descendre sur la chaussée. Il est demandé aux parents accompagnant les enfants à l'école, de ne pas bloquer la libre circulation des piétons ainsi que l'accès véhicule au SIVOS. Nous étudierons les solutions avec l'agent communal.
- ♦ M. MORIN indique que le SMVA a noté une recrudescence des **ragondins** aux abords de nos cours d'eau. Ces animaux sont responsables de gros dégâts sur les berges. Le Syndicat peut fournir des cages de piégeage et offre une indemnité de 1,50€ par animal capturé. Vous pouvez vous renseigner en mairie.
- ♦ Mme BRACCO signale qu'une importante **fuite d'eau** est constatée sur notre réseau (40m³ d'eau/jour). Il est demandé aux habitants de vérifier leur compteur d'eau.
- ♦ Spectacle du 31 janvier 2015 :
Après l'Arbre de Noël au cirque pour les petits, les plus grands ont assisté à une **pièce de théâtre interactive** et en anglais. Ce spectacle très convivial, et le goûter qui a suivi, étaient offerts par le CCAS et la Mairie aux jeunes Gassiens de l'élémentaire, mais également à leurs familles.
Les acteurs de « Jackie and the Giant » se sont produits sur la scène de la salle Patton qui avait été mise à disposition gracieusement par M. Stéphane LEMOINE, maire de Bleury-St-Symphorien, que nous remercions chaleureusement.
Lors de ce spectacle, 31 enfants sur les 66 élèves de l'école élémentaire étaient présents.
Les retours des familles ayant assisté aux spectacles du 21/12/14 au cirque et du 31/01/15 étaient enthousiastes. Nous vous remercions et espérons vous retrouver encore plus nombreux l'an prochain.
- ♦ Info : Travaux rue de la République côté Gallardon à compter du 9 mars 2015.



♦ **Le site Internet de la mairie a été mis à jour.** Outre des informations sur notre village, vous aurez la possibilité de trouver des renseignements sur la vie à Gas et sur vos démarches administratives.

Vous pouvez le consulter à cette adresse : <http://www.gas-mairie.info>

Dans un souci d'économie de papier, nous allons arrêter de diffuser par écrit auprès de chaque citoyen les comptes-rendus de Conseils Municipaux. Ils resteront bien sûr affichés et consultables en Mairie. **Ce présent compte-rendu est l'avant dernier à être imprimé et distribué à la population.**

Vous pourrez désormais lire les CR sur notre site Internet, rubrique « Mairie, Comptes-rendus des Conseils Municipaux ».

Vous avez la possibilité de vous inscrire à notre liste de diffusion (pour recevoir des informations directement dans votre boîte mail), rubrique « Contact, Inscription liste de diffusion ».

A titre exceptionnel, si vous êtes dans l'impossibilité de consulter les comptes-rendus sur Internet, merci de vous signaler en mairie **impérativement avant le 27 mars 2015**, par le biais du coupon-réponse ci-joint ou par téléphone (02 37 31 55 13).

Le secrétaire de séance – Olivier CLAIRON

Mme Le Maire - Anne BRACCO

✂-----

A retourner à la mairie avant le 27 mars 2015.

Je souhaite recevoir les comptes-rendus des Conseils Municipaux en version papier dans ma boîte aux lettres.

Nom : Prénom :

Adresse postale :

✂-----

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GAS

L'équipe de la bibliothèque vous accueille

LE MARDI DE 16 H 15 A 17 H 15
LE MERCREDI DE 16 H A 18 H
LE SAMEDI DE 10 H 30 A 12 H 30

Venez découvrir nos acquisitions d'hiver.

Romans Adultes



GAUDE LAURENT : Dansez les ombres

Une jeune femme revient à Port-au-Prince où elle veut désormais inventer sa vie, et pourrait même se laisser aller à aimer. Mais la terre qui tremble redistribue les cartes de toute existence.

BONDEL- J. P. : Un hiver à Paris

DE RECONDO LEONOR : Amours

BESSON PH. : Vivre vite

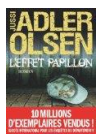
Avec une base historique :

BACHELLERIE -L : Suzon

MAISONNEUVE-M : L'histrion du diable (Origine d'Arlequin)

MONTERO-R : Le roi transparent (Au moyen âge)

Romans policiers



ADEL-OSLEN-J : L'effet papillon

Marco, un adolescent de quinze ans, a passé toute sa vie au sein d'une bande de jeunes voleurs exploités par son oncle Zola. Un jour, alors qu'il essaie de sortir de la clandestinité, il découvre le cadavre d'un homme, lié à des affaires de corruption internationale

Les derniers parus des écrivains : **CHATTAM-M : Que ta volonté soit faite** et **KING-S : Mr Mercedes**

Romans jeunes

CATERON-M : Les autodafeurs Tome 1 et 2

KINNEY-J : Journal d'un dégonflé, le Tome 8 est arrivé

Bandes dessinées pour tous

Les derniers parus des séries :

KONAMI : CHI, une vie de chat(Tome 11)

KOTOBUKI KEISUKE : Roji(Tome 5)

VEHLMANN : Seuls(Tome 6 et Tome 7)

Une nouvelle série qui a beaucoup de succès :

LYFOUNG-P : La rose écarlate (les Tomes de 1 à 4)

Albums qui sont très appréciés de nos plus jeunes

LALLEMAND : Le loup qui voulait changer de couleur

Du même auteur : **Le loup qui découvrait le pays des contes**

Nous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous et gratuite.

Nous vous proposerons à partir du 14 mars et jusqu'au 25 mars « ciné-valise » sur le thème de l'école au xxè siècle. Souvenirs !souvenirs !, pendant nos permanences.

A bientôt

Les Bénévoles